Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260528-VI_2026_8-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

VI-2026-8

En exercice	**19**
Présents	**17**
Pouvoirs	**2**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit mai, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DENFER, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt mai deux mille vingt-six
- article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : O. DENFER - I. RONDOT – R. DUBOIS – C. PELLISSIER – Y. RIVAIN – F. COTTE – B. SOUILLIART – B. DE RENEVILLE – S. BOURCIER – P. SERIGNAC – C. VIALATTE – S. COTTET – J-M. DESMARS – A. GARCIA – N. STEPHANY – L. TAMARELLE – J-J. MULOT
ABSENTS : A. LE PANSE – P. DEPLAIX
POUVOIRS : A. LE PANSE à I. RONDOT - P. DEPLAIX à N. STEPHANY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de R. DUBOIS, secrétaire de séance.

Objet: Cession de terrain rue d'Arzonnic - Tumiac

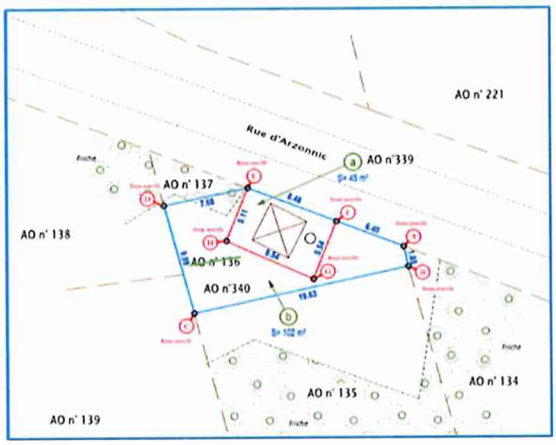
Dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées (EU) rue d'Arzonnic, le service de l'Eau de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) a sollicité la commune afin de pouvoir implanter un poste de relevage sur une parcelle communale cadastrée section AO n° 136, d'une contenance totale de 147 m².

Pour permettre la réalisation de cet équipement public indispensable au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, un accord de principe a été donné à GMVA en vue de l'acquisition d'une emprise foncière de 45 m² issue de cette parcelle.

Dans ce cadre, la commune a sollicité l'avis du service des Domaines afin d'obtenir une estimation de la valeur vénale du terrain concerné, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, un bornage a été réalisé afin de délimiter précisément l'emprise à céder. À la suite de cette opération, la nouvelle numérotation cadastrale des parcelles issues de la division a été transmise en mars dernier, permettant ainsi de poursuivre les démarches administratives nécessaires à la cession.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260528-VI_2026_8-DE



Vu l'avis favorable de la commission travaux à cette cession le 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Valide** cette cession. Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA).
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 28 mai 2026.

Le Président,

Olivier DENFER

Le Secrétaire de séance,

R. DUBOIS

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire,

MAIRIE D'ARZON 56640

Olivier DENFER